

autres propriétés qu'il partageait avec eux pour l'entretien de tous. Car les biens de l'église étaient communs à l'archevêque et à son clergé. Nous allons voir enfin changer cet état de choses. Une donation faite en l'an 1000 par Burchard II en faveur de l'abbaye de Savigny, constate une augmentation notable dans l'autorité des membres du chapitre. Burchard ne les appelle plus, comme auparavant, ses vassaux, mais ses enfants et ses vénérables frères; il statue, après avoir pris leur avis d'une manière honorable, puis chacun signe en cet ordre : l'archevêque, le prévôt et archiclavé, le doyen, le précenteur, un diacre, un chanoine, un lévite, un prêtre. Il est évident que les quatre derniers personnages n'attachent à l'ordre de leurs signatures aucune idée de prééminence. Quant à celle du chanoine, nous observerons que cette dignité n'avait pas encore été vue dans les titres; elle paraît être nouvelle alors.

Pendant le XI^e siècle, le pouvoir des chanoines ou frères du Chapitre de Lyon ne cesse pas de s'accroître. Ils tiennent des assemblées entr'eux, font des donations, et en viennent jusqu'à vouloir se partager les biens qui leur ont été donnés à forme d'obédience.

L'archevêque saint Jubin ou plutôt Gébuaïn luita de toutes ses forces contre ces innovations (1080).

Nous avons parlé plus haut des prétentions que les comtes de Forez manifestèrent sur la souveraineté temporelle de la comté de Lyon; c'est au milieu de XII^e siècle qu'ils employèrent les mesures les plus terribles pour obtenir la cession de ce qu'ils appelaient une propriété d'ancienneté immémoriale. Les archevêques cessionnaires authentiques et réels des deux Burchard, sauf l'autorité suzeraine des empereurs d'Allemagne comme héritiers des rois de Bourgogne jurane, ne voulurent point consentir à l'abandon du magnifique territoire et des droits en dépendants, dont ils jouissaient de leur côté depuis plus de deux cents années. L'un d'eux, Héraclius de Montboissier, avait même prêté serment de fidélité à l'empereur Frédéric Barberousse, qui, par une bulle de 1157, lui avait donné une nouvelle investiture de ce comté de Lyon; mais sa crosse, si respectée des faibles, fut impuissante contre l'épée du comte. Guigues II prétendit que l'empereur avait attenté à ses droits; il se jeta sur Lyon à main armée, chassa le clergé, ravagea le cloître et